



DECISION DU PRESIDENT N°19/25

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 09 septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant que la cellule 10B, d'une surface de 100 m², de l'Hôtel d'Entreprises est occupée par la société ALMECO NOVISO,

Considérant que le bail précaire d'occupation expire au 24 janvier 2025,

Vu la demande de la société ALMECO NOVISO de poursuivre la location de ce bâtiment et de s'engager sur un bail commercial.

DECIDE

Article 1 : La cellule d'environ 100 m² de l'Hôtel d'Entreprises, située Parc des industries Artois Flandres 150 rue d'Oslo à DOUVRIN (62138) est louée sous forme d'un bail commercial consenti pour une durée de neuf années entières qui commenceront à courir le 25 janvier 2025 pour se terminer le 24 janvier 2034 à la Société ARTELEC, à compter du 25 janvier 2025 un loyer mensuel de 855.38 Euros H.T hors charges.

Article 2 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 06 novembre 2025



Le Président,

André KUCHCINSKI

Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :